

Paris, le 3 décembre 2018

Chère Collègue,
Cher Collègue,

Notre pays traverse une crise politique, démocratique et sociale profonde. Si nous condamnons unanimement les exactions commises ce week-end à Paris comme dans d'autres villes du pays par des casseurs organisés, le mouvement des gilets jaunes, initiative citoyenne spontanée d'un genre nouveau, illustre une colère réelle, un malaise qui doit être entendu.

Il est hétérogène tant du point de vue des catégories sociales représentées, des convictions politiques de chacune et chacun, que des territoires de mobilisation, faisant pour la première fois de très longue date la part belle à la ruralité. C'est bien en grande partie « la France Périphérique » qui manifeste aujourd'hui son mécontentement.

Par nature donc, le mouvement des gilets jaunes n'est pas organisé et ne peut faire l'objet d'une concertation avec les corps intermédiaires. Les tentatives de médiations de la semaine passée avec le Gouvernement ont ainsi été vouées à l'échec.

L'originalité de cette mobilisation, et donc de facto son danger, réside dans son organisation d'initiative populaire, à travers les réseaux sociaux, revendiquant l'absence de représentants et le souhait de ne pas en avoir.

Aussi, toute concertation de la société civile déjà organisée semble peu adaptée à la situation.

Dans un tel contexte, et face à l'inévitable enlisement, l'Association des Maires d'Ile-de-France propose de recréer le lien, de façon pacifiste, constructive, à l'appui de l'ancrage territorial fort de ses maires, par la mise en place, dans un maximum de communes, de « Cahiers de doléances ».

Si l'on se réfère à l'Ancien Régime, où chaque municipalité rédigeait son cahier de souhaits et de demandes adressées directement au « roi », la méthode peut sembler désuète et anachronique, dans une démocratie comme la nôtre. Et loin de nous l'idée d'oser une comparaison entre notre constitution de la Vème République avec une quelconque monarchie de droit divin.

../..

Pour autant, face au mouvement des gilets jaunes, l'intérêt principal de cette méthode réside dans l'ancrage territorial et le rapport direct aux habitants, qui permet de mettre en exergue les particularités des revendications propres à chaque territoire. Ainsi, à l'échelle du territoire national, ce mouvement contestataire serait particulièrement fort dans la "diagonale du vide". L'on pourrait espérer que l'initiative lancée par l'AMIF en Ile-de-France se répercute ensuite sur l'ensemble du territoire national afin que la synthèse des revendications ait vraiment du sens. Et donc des réponses.

Clairement, en l'espèce, notre Association dépasse ses prérogatives. Mais l'urgence de la situation, en marge des tentatives de récupération politique, nécessite l'implication, modeste mais résolue, de chacun à la place qu'il occupe.

Au cœur de la crise démocratique que nous affrontons, peut-être est-ce là l'occasion d'ouvrir la voie à une véritable consultation nationale, dans les maisons du peuple que restent les hôtels de ville, comme sur les réseaux sociaux, de recréer du lien entre les citoyens et ses dirigeants et, par là même, de rétablir ou réinventer une complémentarité, une confiance, un nouveau pacte en quelque sorte, entre les collectivités locales et le pouvoir central.

Nous ne pouvons rester, aux responsabilités qui sont les nôtres, dans l'inaction.

Aussi, Chère Collègue, Cher Collègue, nous vous demandons de vous joindre à nous et de mettre en place, à l'accueil de vos mairies et mairies annexes, sur vos réseaux sociaux, cette forme finalement moderne de consultation pour que, en canalisant efficacement le mécontentement et l'expression des attentes de nos concitoyens, remontées ensuite à l'AMIF puis transmis tant à la présidence de la République qu'au Gouvernement, nous puissions tenter la réconciliation nationale.

Nous comptons sur vous.

Bien fidèlement,

Stéphane BEAUDET
Maire de Courcouronnes
Président de l'AMIF

Sylvine THOMASSIN
Maire de Bondy
Secrétaire Générale
de l'AMIF

Jacques JP MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
1^{er} Vice-Président de l'AMIF



CAHIERS DE DOLÉANCES À L' ATTENTION DES POUVOIRS PUBLICS

Habitant de la ville de :

En date du : décembre 2018

Demande :

1 :

2 :

3 :

Propose :

1 :

2 :

3 :

Souhaite que soient traités, par ordre de priorité, les problèmes suivants :

1 :

2 :

3 :

4 :

5 :

Envoyez vos contributions à l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF)
26 rue du Renard 75004 Paris - secretariat@amif.asso.fr



www.amif.asso.fr



[@associationmairesidf](https://www.facebook.com/associationmairesidf)



[@AMIF_asso](https://twitter.com/AMIF_asso)



[AMIF_asso](https://www.instagram.com/AMIF_asso)